

Déclaration commune

26/10/2018

Le GMH et REMPART constatant leurs points de vue convergents sur le patrimoine, les métiers de la restauration et leur transmission notamment aux plus jeunes, ont décidé de publier une déclaration commune. Elle s'adresse aussi bien aux membres de leurs réseaux - afin que se tissent des liens entre eux - qu'à leurs partenaires publics et privés afin de les sensibiliser à ces questions cruciales.

Le patrimoine bâti, protégé ou non au titre des monuments historiques, est le bien commun de tous nos concitoyens. Il constitue pour chacun d'entre nous un repère dans l'espace et dans le temps dont nous sommes tous collectivement responsables. Il participe du lien social.

Non délocalisable, le patrimoine est source de développement de nos territoires. Sa restauration concourt à la dynamique économique et à l'attractivité touristique. Elle contribue à améliorer le cadre de vie des habitants.

Techniques et savoir-faire traditionnels font intrinsèquement partie du patrimoine.

Pour transmettre les monuments historiques et plus généralement le bâti ancien aux générations futures, il est nécessaire de mettre en œuvre des matériaux de qualité, respectueux des techniques et des supports traditionnels.

Des métiers, issus d'une longue tradition mais ancrés dans les réalités du moment, et des filières professionnelles ont besoin de femmes et d'hommes qui s'engagent avec passion pour préserver cet héritage que constituent le patrimoine et ses savoir-faire.

Le GMH et REMPART constatent que les métiers manuels ont depuis longtemps été dévalorisés. Les formations aux métiers du bâtiment sont souvent choisies par les jeunes, par défaut, faute d'information et de connaissance de leur part, de celle de leur famille ou de leurs enseignants.

Il est temps de faire savoir aux jeunes que le patrimoine et les métiers de la restauration attendent des professionnels formés pour des métiers enthousiasmants, enrichissants et porteurs d'avenir.

C'est la raison pour laquelle le GMH et REMPART entendent affirmer leur coopération afin de promouvoir ensemble les métiers de la restauration du patrimoine auprès des jeunes.

Les chantiers de bénévoles et sessions de formation que proposent REMPART à plusieurs milliers de jeunes chaque année peuvent être des lieux de découverte des métiers de la restauration du patrimoine, des moments de rencontre avec des professionnels, des tremplins vers des parcours professionnels. Le GMH et REMPART feront savoir, chacun à leur niveau, que l'engagement bénévole peut ouvrir des perspectives vers les formations et les métiers de la restauration du patrimoine.

Les entreprises du GMH et les associations membres de l'Union REMPART agissent sur les mêmes territoires. En proximité, elles doivent collaborer et créer des passerelles entre actions associatives, engagements bénévoles, formations et parcours professionnels. Les deux têtes de réseaux auront une démarche proactive afin de faciliter ces échanges entre leurs membres.